Association
MEDIATONE

Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Comptes annuels
de l'exercice clos le 30 juin 2019

Association MEDIATONE
29 Rue des Capucins
69001 LYON

Association (Loi du 1er juillet 1901)
Siren : 431 725 225

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Expertise Comptable - Audit

69, bd des Canuts ▪ 69317 Lyon Cedex 04
tél. 04 78 29 85 04 ▪ fax 04 78 30 80 25
fidulyon@fiduciairelyonnaise.fr

Société d'expertise comptable - Tableau de l'Ordre de Lyon Rhône-Alpes
Société de commissaires aux comptes - Compagnie régionale de Lyon
S.A. au capital de 251100€ / RC Lyon B 958 513 509

A l'assemblée générale de l'association MEDIATONE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MEDIATONE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, notamment pour ce qui concerne l'exhaustivité et la réalité des produits d'exploitations et des subventions.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 2 décembre 2019

Le commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE LYONNAISE

Jean-Claude BIANCHI

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Association

ASSOCIATION MEDIATONE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	890	890				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 364	723	641	0,15		
Autres immobilisations corporelles	18 496	14 974	3 521	0,82	2 741	0,72
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	412		412	0,10	412	0,11
Créances rattachées à des participations	28 463		28 463	6,63	29 354	7,73
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 730		2 730	0,64	2 250	0,59
TOTAL (I)	***52 355***	***16 588***	***35 768***	8,33	***34 757***	9,15
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements					5 660	1,49
En cours de production de biens et services	5 660		5 660	1,32		
Produits intermédiaires et finis	1 652	686	967	0,23	1 210	0,32
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	27 322	764	26 558	6,18	27 442	7,23
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 704		1 704	0,40	1 853	0,49
. Personnel	829		829	0,19	164	0,04
. Organismes sociaux	524		524	0,12		
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 859		2 859	0,67	11 107	2,92
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 740		4 740	1,10	11 495	3,03
. Autres	128 084		128 084	29,83	98 655	25,98
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	192 326		192 326	44,79	143 002	37,66
Charges constatées d'avance	29 393		29 393	6,84	44 406	11,69
TOTAL (II)	**395 093**	**1 450**	**393 643**	91,67	**344 994**	90,85
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***447 448***	***18 038***	***429 411***	100,00	***379 751***	100,00

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	248 619	57,90	217 355	57,24
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	49 527	11,53	31 263	8,23
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***298 146***	69,43	***248 619***	65,47
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	1 361	0,32	20 780	5,47
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	50 717	11,81	50 979	13,42
Autres	27 157	6,32	31 461	8,28
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	52 030	12,12	27 913	7,35
TOTAL(IV)	***131 265***	30,57	***131 132***	34,53
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**429 411**	100,00	***379 751***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois) Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises					139	0,01	-139	-100,00
Production vendue de biens	459		459	0,03	1 390	0,12	-931	-66,97
Prestations de services	1 574 255		1 574 255	99,97	1 145 134	99,87	429 121	37,47
Montants nets produits d'expl.	***1 574 714***		***1 574 714***	100,00	***1 146 663***	100,00	***428 051***	37,33
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée			-408	-0,02	-354	-0,02	-54	-15,24
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			166 460	10,57	225 401	19,66	-58 941	-26,14
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			519	0,03	135	0,01	384	284,44
Reprise sur provisions, dépréciations			851	0,05	4 010	0,35	-3 159	-78,77
Transfert de charges			910	0,06			910	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation			***168 331***	10,69	***229 192***	19,99	***-60 861***	-26,54
Total des produits d'exploitation (I)			***1 743 045***	110,69	***1 375 855***	119,99	***367 190***	26,69
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)			37 131	2,36	19 426	1,69	17 705	91,14
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			763	0,05	1 214	0,11	-451	-37,14
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***763***	0,05	***1 214***	0,11	***-451***	-37,14
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			31 262	1,99	7 518	0,66	23 744	315,83
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***31 262***	1,99	***7 518***	0,66	***23 744***	315,83
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***1 812 200***	115,08	***1 404 013***	122,44	***408 187***	29,07
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***1 812 200***	115,08	***1 404 013***	122,44	***408 187***	29,07
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			52 091	3,31	40 801	3,56	11 290	27,67
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements					-672	-0,05	672	-100,00
Autres achats non stockés			545 719	34,66	412 952	36,01	132 767	32,15
Services extérieurs			402 752	25,58	334 848	29,20	67 904	20,28
Autres services extérieurs			251 928	16,00	211 479	18,44	40 449	19,13
Impôts, taxes et versements assimilés			5 226	0,33	4 418	0,39	808	18,29
Salaires et traitements			237 352	15,07	188 591	16,45	48 761	25,86
Charges sociales			91 070	5,78	59 811	5,22	31 259	52,26
Autres charges de personnel			712	0,05	536	0,05	176	32,84
Subventions accordées par l'association								

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 971	0,13	1 528	0,13	443	28,99
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	727	0,05	1 573	0,14	-846	-53,77
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	128 922	8,19	94 371	8,23	34 551	36,61
Total des charges d'exploitation (I)	***1 718 470***	109,13	***1 350 236***	117,75	***368 234***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)	31 844	2,02	19 747	1,72	12 097	61,26
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	185	0,01			185	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	***185***	0,01			***185***	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	997	0,06	454	0,04	543	119,60
Sur opérations en capital	586	0,04			586	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	***1 583***	0,10	***454***	0,04	***1 129***	248,68
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	10 591	0,67	2 312	0,20	8 279	358,09
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***1 762 673***	111,94	***1 372 749***	119,72	***389 924***	28,40
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***49 527***	3,15	***31 263***	2,73	***18 264***	58,42
TOTAL GENERAL	***1 812 200***	115,08	***1 404 013***	122,44	***408 187***	29,07

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

Annexes 19

ASSOCIATION MEDIATONE

ANNEXE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 429 410,66 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 49 527,14 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/10/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :
- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013)

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 4 553 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

BENEVOLAT

Les bénévoles participent activement à la vie de l'association.
Le nombre d'heures de bénévolat a été évalué à 8 846 heures, soit une valorisation à 92 205 euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2019.

MISES A DISPOSITION

Les mises à disposition gratuites de matériel et de salles sont évaluées à 11 240 euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2019.

GRATUITES

Les gratuités consenties sur la visibilité des festivals REPERKUSOUND et TRANSFER s'élèvent à 106 850 euros pour l'exercice clos au 30 Juin 2019.

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

ANNEXE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 52 355 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	890			890
Immobilisations corporelles	17 382	3 979	1 500	19 860
Immobilisations financières	32 016	480	891	31 605
TOTAL	50 288	4 459	2 391	52 355

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 16 588 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	890			890
Immobilisations corporelles	14 641	1 971	914	15 698
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	15 531	1 971	914	16 588

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels, immos incorporelles	890	890	0	1 ans
Matériel et outillage	1 364	723	641	de 3 à 4 ans
Matériel transport	7 233	4 415	2 818	de 3 à 5 ans
Matériel bureau	6 493	5 801	692	de 3 à 5 ans
Matériel bureau subventionné 2011	3 982	3 982	0	de 3 à 6 ans
Materiel mobilier	788	776	11	4 ans
TOTAL	20 750	16 588	4 162	

3.2 - Etat des créances = 226 648 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	31 193		31 193
Actif circulant & charges d'avance	195 455	195 455	
TOTAL	226 648	195 455	31 193

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

ANNEXE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 1 450 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	*851*	*686*	*851*		*686*
Comptes de tiers	*723*	*42*			*764*
Comptes financiers					
Total	*1 573*	*727*	*851*		*1 450*

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 3 835 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*960*
Autres créances	*2 875*
Disponibilités	
TOTAL	*3 835*

3.5 - Charges constatées d'avance = 29 393 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 131 265 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*1 361*	*1 361*		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*50 717*	*50 717*		
Dettes fiscales & sociales	*16 927*	*16 927*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*10 231*	*10 231*		
Produits constatés d'avance	*52 030*	*52 030*		
TOTAL	*131 265*	*131 265*		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 30 865 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*17 068*
Dettes fiscales & sociales	*13 797*
Autres dettes	
TOTAL	*30 865*

4.3 - Produits constatés d'avance = 52 030 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ASSOCIATION MEDIATONE

ANNEXE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 574 714 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	*459*	*0,03 %*
Prestations de services	*1 522 238*	*96,67 %*
Produits des activités annexes	*52 017*	*3,30 %*
TOTAL	*1 574 714*	*100,00 %*

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon